

**COMMUNE**

**DE**

**57800 BETTING**

Tél. 03 87 04 40 01  
mairie-betting@wanadoo.fr



**ARRETE n°20/2023**

**Règlementant la circulation  
rue de l'Eglise et rue des Vergers**

Le Maire de la commune de BETTING,  
VU le code général des collectivités territoriales - articles L.2213-1 à L.2213-6, L.2542-1 et L.2542-2,  
VU le code de la route - articles L.411-1, R.110-1, R.110-2, R.411-1 à R.411-8 et R.411-25 à R.411-32,  
VU le code pénal - article R.610-5,  
VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière (8<sup>ème</sup> partie - Signalisation temporaire),  
CONSIDERANT la demande du 29 novembre 2023 de la société SPIE Citynetworks concernant l'enfouissement des réseaux secs, il y a lieu de réglementer la circulation pour garantir la sécurité du chantier et des usagers.

**ARRETE**

- Article 1 : Des travaux d'enfouissement des réseaux secs se dérouleront rue de l'Eglise et rue des Vergers du 06 décembre 2023 au 30 septembre 2024. Durant cette période la circulation dans les 2 sens sera perturbée et pourra être interdite sauf pour les riverains avec mise en place d'une déviation selon l'avancement des travaux.
- Article 2 : La signalisation du chantier sera mise en place par la société SPIE Citynetworks de Cocheren chargée de l'exécution des travaux.
- Article 3 : La circulation et le stationnement des véhicules légers et des poids lourds seront interdits dans la zone d'intervention.
- Article 4 : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 : Le Maire de la commune de Betting,  
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Farébersviller,  
Le Représentant de la société SPIE Citynetworks de Cocheren,  
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Betting, le 30.11.2023

Le Maire,

R. Rausch



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification et de la réception par le représentant de l'Etat.